

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de CHF 7'300'000.- destiné à financer le projet et les travaux de réaffectation de la maison de l'Elysée à Lausanne suite au départ du Musée de l'Elysée sur le site de Plateforme 10

1. PREAMBULE

La Commission s'est réunie le 16 septembre 2021, à la Maison de l'Elysée, Avenue de l'Elysée 18, à Lausanne. Dite Commission était composée de Mesdames les Députées Alice Genoud et Graziella Schaller ainsi que de Messieurs les Députés Jean-François Cachin, Jean-Luc Chollet, Guy Gaudard, Claude Matter, Alexandre Rydlo et Philippe Vuillemin. Monsieur le Député Jean-Claude Glardon a été confirmé dans son rôle de président et de rapporteur.

Ont également participé à cette séance Monsieur le Conseiller d'Etat Pascal Broulis, Chef du Département des finances et des relations extérieures (DFIRE), ainsi que Monsieur Philippe Pont, Chef de la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP).

Monsieur Florian Ducommun, Secrétaire de commissions parlementaires, a rédigé les notes de séance et en est vivement remercié.

2. PRESENTATION DE L'EMPD – POSITION DU CONSEIL D'ETAT

En guise d'introduction à la présentation de cet EMPD, le président-rapporteur de la Commission se permet d'insérer à son rapport un extrait du communiqué de presse publié le 7 septembre 2021 par le Conseil d'Etat :

« A la suite de la fermeture du Musée de l'Elysée en vue de son transfert sur le site de Plateforme 10, le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil de lui accorder un crédit d'ouvrage de 7,3 millions de francs pour financer le développement du projet et les travaux de réaffectation de la maison de l'Elysée à Lausanne. Cet investissement permet principalement d'aménager des bureaux en vue de l'installation du Service des affaires culturelles (SERAC) et de l'Office des affaires extérieures (OAE) du canton. Le projet prévoit en outre de réorganiser certains espaces dédiés au Conseil d'Etat et de contribuer à l'assainissement énergétique du bâtiment. Les magnifiques parc et jardin qui l'entourent resteront ouvert au public ».

Le Chef du DFIRE note en préambule que le projet de crédit d'ouvrage débutera sitôt le déménagement acté. En tant que patrimoine vivant, la Maison de l'Elysée est bien connue du Conseil d'Etat, autant pour son musée que pour les salles de travail ou de réception. Le crédit d'étude à hauteur de CHF 100'000.- a permis de planifier la rénovation et la réhabilitation du site. La présente Commission a ainsi étudié le crédit d'ouvrage.

Afin de garantir une ouverture au public, les jardins resteront accessibles tant que la population respectera l'espace et que l'on n'assistera pas à des dégradations. Les directeurs de musée, à l'image de Madame Tatyana Franck pour celui l'Elysée, auront toujours la possibilité d'organiser des fêtes en cet endroit éminemment culturel.

Par souci d'économie, la partie logistique et les archives muséales qui se trouvent au sous-sol subsisteront au sein du bâtiment et seront, de ce fait, sous l'égide du Service des affaires culturelles (SERAC).

Le Conseil d'Etat souhaite revenir dans la partie historique du bâtiment, sur laquelle porteront les travaux d'interventions lourdes. A cet égard, les archives photos révèlent la disparition ou la modification d'un certain nombre d'éléments, dont les murs qui ont subi un certain nombre de couches successives de couleurs au fil du temps.

La mise en place d'un ascenseur reliant les sous-sols aux combles s'inscrit dans une volonté de rendre aisé l'accessibilité aux différentes salles. La maison se veut être un lieu de travail, de visites ou encore de réceptions. Enfin, il est précisé que la Commission de construction sera chargée de définir en détails la localisation et la redistribution des bureaux.

Un document technique à l'usage de la commission a été distribué durant la séance (cf. note annexée). Celui-ci illustre le projet d'affectation par des réductions de plans.

3. DISCUSSION GENERALE

Ce projet paraît bon et utile aux yeux d'un Député, lequel pense toutefois que les coûts de la rénovation sont sous évalués. Il constate aussi que la rénovation de cette maison constitue un projet de longue date et déplore un problème récurrent autour des exposés des motifs et projets de décrets (EMPD), à savoir le manque de présentation d'un budget avec des soumissions rentrées.

Monsieur le Directeur de la DGIP précise que des estimations ont été menées sur la base d'interventions identiques (1'300 bâtiments) et de calculs datant du printemps passé. Aussi, des privés transmettent à la DGIP des estimations de coûts concernant leurs propres biens, ce qui permet aux services étatiques de se réactualiser.

Une Députée salue la volonté de réhabiliter le bâtiment de la manière la plus respectueuse possible. Néanmoins, elle avoue sa grande déception quant à la réaffectation du lieu. Certes, les jardins restent accessibles, mais il est regrettable que la maison ne soit pas dédiée à des bureaux ouverts au public. En ce sens, il aurait été possible d'imaginer la présence de services liés à l'état civil ou à d'autres formes de mises en relation avec le public.

Monsieur le Chef de Département réaffirme le souhait du Conseil d'Etat concernant une ouverture maximale du bâtiment au public. Il s'agira d'une maison d'apparat et de visites, ouverte un maximum de jours durant l'année et ce, pas uniquement lors des Journées européennes du patrimoine. Des expositions de photographies pourront toujours être accueillies sur le site. À noter que le service administratif ne sera pas visible aux yeux du public qui aura de son côté accès aux jolies pièces. En outre, la maison reste à disposition du Parlement pour d'éventuelles séances de commissions. L'idée étant que les locaux soient utilisés le plus possible.

En écho aux propos du Conseiller d'Etat, un Député voit un certain nombre de symboliques dans ce projet qui ne peut être dissocié de celui de PLATEFORME10, lequel est un pôle muséal promis à un brillant avenir. Ce faisant, cela permet de redonner à cette maison sa fonction première d'accueil et de réception. Il salue alors la démarche du Conseil d'Etat qui reprend possession du bâtiment après une période d'usage semi-privé et semi-public, notamment pour des raisons financières.

Un autre commissaire laisse entendre que l'ouverture et la promotion au public d'édifices accueillant les autorités politiques lui tiennent à cœur. S'il se montre confiant concernant le respect du budget pour le projet de la Maison de l'Elysée, il s'inquiète sur la redistribution des bureaux tout en insistant sur le fait que ces derniers restent dans les surfaces telles qu'elles ont été prévues. Enfin, la notion de « maison d'apparat » ne l'importune pas car dans tous les cantons la mission de relation extérieure, portée par le Conseil d'Etat, nécessite un bâtiment de prestige.

Le Chef du DFIRE précise que les communes ont une certaine autonomie alors que l'Etat est souverain, ce qui explique la nécessité d'une salle d'apparat ou d'un bâtiment de prestige au niveau cantonal. Le choix de l'occupation des bureaux par le SERAC et l'Office des affaires extérieures (OAE) repose sur des raisons économiques et le constat qu'en vingt ans, ces deux services n'ont pas souhaité d'extensions. De leur côté, si les services étatiques ne se sont pas encore réparti l'espace, les surfaces sont assurément bien délimitées.

Une Députée soutient l'intérêt de ce projet et la réflexion qui a été engagée à ce propos. Toutefois, sa finalité lui pose quelque peu problème, et en particulier le fait de passer d'un lieu ouvert presque quotidiennement au public à une maison réservée principalement aux services étatiques. Sa fonction d'apparat pour le Conseil d'Etat et le Parlement ne constitue pas un symbole favorable pour la population. D'autant plus que des prises de position à ce sujet ont déjà été formulées au Grand Conseil ainsi que dans les milieux culturels.

Monsieur le Conseiller d'Etat rétorque qu'en matière culturelle, trop d'investissements ont été mis en œuvre à Lausanne et dans le Canton de Vaud en général. Aussi, il est important de rappeler que la Maison de l'Elysée a été suffisamment malmenée : elle a vécu et il convient de lui donner une certaine assise. L'exemple analogue du Palais de Rumine montre qu'au niveau culturel les plans d'affectations suscitent pléthore d'idées, parfois saugrenues et sans aucune vision.

Une commissaire demande si l'interpellation déposée par le Député Hadrien Buclin¹ sera directement traitée par le Grand Conseil en plénum, car elle avance des questionnements pertinents sur le projet, ce à quoi il lui est répondu par l'affirmative. Cependant, la Députée se montre sceptique sur le fait que nombre d'entités intéressées, dont la Ville de Lausanne, n'aient pas été consultées concernant la réaffectation du lieu. Si la proposition concernant la tenue de séances intercantionales dans la maison lui paraît généreuse, elle met toutefois en garde contre une centralisation qui empêcherait des relations d'ouverture aux autres.

Le Conseiller d'Etat se veut rassurant en déclarant que la Ville de Lausanne n'a pas montré d'intérêt pour la Maison de l'Elysée, notamment car elle est propriétaire de la Villa de Mon-Repos. Concernant l'aspect de l'intercantonalité, cela fait plus de vingt ans que des séances sont tenues régulièrement sur ce site pour des raisons pratiques et de coordination politique. Enfin, il rappelle que les choix de réhabilitation de la maison sont guidés par des motifs économiques.

Un Député se soucie toutefois du respect des délais concernant les différentes phases du projet, dont la mise en service prévue en 2024, ainsi que de la mise à l'enquête à venir. Aussi, il se demande dans quelle mesure la Division monuments et sites a participé aux discussions menées par la DGIP.

Le Directeur de la DGIP explique que le Conservateur cantonal et ses équipes ont été associés à toutes les phases du projet. Après concertation avec le Chef du DFIRE, et au vu du recensement à faire de près d'un million de photographies, il a été décidé de retarder ce déménagement jusqu'en décembre 2022. L'objectif étant par conséquent de véritablement débiter les travaux en janvier 2023, pour les terminer en été 2024².

Last but not least, un commissaire, tout en soutenant ce projet, partage les interrogations concernant la relation du présent bâtiment avec le public. Toutefois, pour lui, il est probable que les gens connaissent davantage les jardins que le musée de la photographie.

4. EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EXPOSE DES MOTIFS

(Seuls les points ayant fait l'objet d'une discussion sont reportés ci-après)

1. PRESENTATION DU PROJET

1.6.4 Accès et mobilité

A la question de savoir s'il est prévu d'enlever les places de parc qui sont actuellement à l'entrée de la propriété, le Conseiller d'Etat répond qu'il s'agit d'en conserver, sans pour autant créer d'extensions sous l'effet d'une augmentation de l'activité ; d'autant plus que plusieurs parkings se situent à environ 600 voire 800 mètres du site. En revanche, il convient de redonner de la cohérence aux jardins, tout en garantissant un accès de mobilité réduite. La Commission de projet examinera plusieurs points : murs, escalier latéral, avant-toits et jardins.

Il est précisé qu'une borne sera toujours levée afin d'éviter tout parcage sauvage, tout en indiquant qu'il conviendra de redistribuer l'aspect des places de parc. Pour les vélos, il existe actuellement une rampe qui conduit à l'annexe et qu'il est envisageable de créer un emplacement suffisant pour les vélos de ce côté-là.

1.6.7 Energie

Un Député soulève la question énergétique par rapport à l'enveloppe d'isolation qui comprend les vitres et certains murs. L'objectif étant d'obtenir des gains énergétiques, comment garantir la conservation du bâtiment alors que le bois entraîne des soucis d'humidité, de moisissure et de mouvement de la structure ?

¹ [REPONSE DU CONSEIL D'ETAT à l'interpellation Hadrien Buclin et consorts – La Maison de l'Elysée ne devrait-elle pas conserver une activité tournée vers le public ? \(21_INT_62\)](#), site web de l'Etat de Vaud

² Voir point 2.2 de l'EMPD.

Le Directeur de la DGIP informe qu'au niveau de la toiture, qui présente une bonne couverture mais une faible isolation, l'application de la laine de verre (18 cm pour la maison et 12 cm pour l'annexe) aura pour effet 68% d'économie d'énergie. Le gain s'élève à 79% concernant les fenêtres avec l'instauration d'un triple vitrage ou sous vide. Après la pose de 26 cm de laine, le mur des combles permettra une économie de 2% sur l'ensemble du bâtiment. La restauration du Château Saint-Maire a ainsi permis de prendre du recul sur certaines mesures énergétiques et d'opter, par exemple, pour une ventilation avec récupération de chaleur. À cette fin, un budget d'investissement a été calculé à hauteur de CHF 370'000.-.

Pour répondre à un Député qui s'étonne qu'un site évalué en note 1 au recensement architectural du Canton de Vaud ne fasse pas automatiquement l'objet d'une mise sous protection renforcée, le directeur de la DGIP explique que l'ensemble du site comprend quatre types d'inscriptions à l'inventaire allant de 1 à 3. S'agissant de la qualité du site, il a été décidé de classer l'ensemble du site une fois les travaux effectués.

Le montant prévu pour les travaux électriques est de l'ordre de CHF 530'000.-.

En matière de sécurité, seules les collections feront l'objet d'un système de sécurité et d'une mise sous alarme, mais des caméras pourraient éventuellement être utilisées en cas de vandalisme.

2. COUTS ET DELAIS

2.1 Coûts

A la question concernant les frais de fonctionnement prévus pour la suite³, le Conseiller d'Etat avance que le rapatriement des unités administratives ainsi que les investissements énergétiques permettront quelques économies.

2.2 Délais

Le Chef du département souligne que plus rapidement le rapport de la présente Commission sera amené au Grand Conseil, plus vite il pourra être voté. L'objectif étant de terminer dans le temps imparti les dix-huit mois de travaux nécessaires à la réaffectation du site.

4.1. COMMENTAIRES, AMENDEMENTS ET VOTES SUR LES ARTICLES DU PROJET DE DÉCRET

La parole n'a pas été demandée

Par 7 voix pour, 2 voix contre et aucune abstention, l'article 1 du projet de décret est adopté.

Par 7 voix pour, 2 voix contre et aucune abstention, l'article 2 du projet de décret est adopté.

Par 7 voix pour, 2 voix contre et aucune abstention, l'article 3 du projet de décret est adopté.

5. VOTE FINAL SUR LE PROJET DE DÉCRET

La Commission recommande au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret par 7 voix pour, 2 voix contre et aucune abstention.

6. ENTREE EN MATIERE SUR LE PROJET DE DÉCRET

La Commission recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur ce projet de décret par 7 voix pour, 2 voix contre et aucune abstention.

A l'issue de la séance, un rapport de minorité est annoncé.

Bussigny, le 27 octobre 2021

*Le rapporteur :
(Signé) Jean-Claude Glardon*

Annexe :

- Documentation complémentaire crédit d'ouvrage – Réaffectation de la maison de l'Elysée

³ Voir point 4.5 de l'EMPD.